



CHAPITRE 2 : DÉFINITION ET PRÉSENTATION DU PROJET

- 2.1. Caractérisation du site potentiel
- 2.2. Définition et comparaison théorique de variantes d'implantation
- 2.3. Comparaison des impacts en vue proche des 2 variantes
- 2.4. Optimisation du projet et présentation du projet retenu

2.1. CARACTÉRISATION DU SITE POTENTIEL

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE COMPOSITION PAYSAGÈRE DES PARCS ÉOLIENS

L'état initial dans le chapitre 1 a permis de déterminer que le secteur d'implantation du projet de Lorcy est propice à l'implantation d'éoliennes. Il convient désormais de l'implantation la plus propice à ce secteur montrant à la fois une bonne lisibilité du parc et cohérente avec les structures paysagères locales. Pour cela, quelques principes généraux sont à respecter :

• Appuyer le projet éolien sur des lignes de force du paysage

Afin d'assurer une cohérence du projet avec le paysage local, l'implantation doit s'appuyer sur les lignes de force présentes à proximité de la zone potentielle.

Ces lignes de force définissent l'orientation du futur parc éolien qui vient ainsi les renforcer :

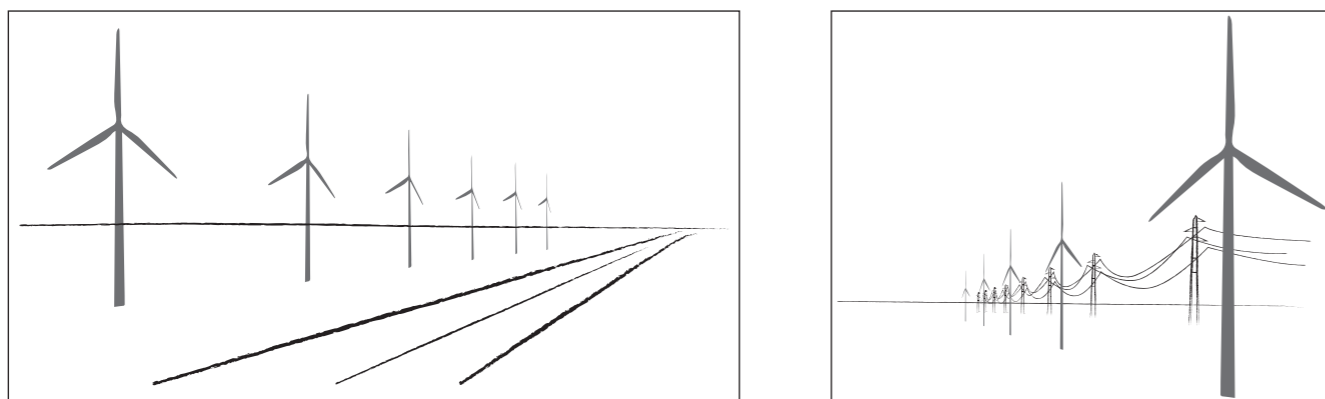


Fig.61 : Les routes et les lignes électriques peuvent être des points d'appui du projet

• Privilégier une implantation régulière

L'implantation d'éoliennes en ligne, présentant une interdistance régulière entre les machines est souhaitable pour garantir la bonne lisibilité du futur parc éolien.

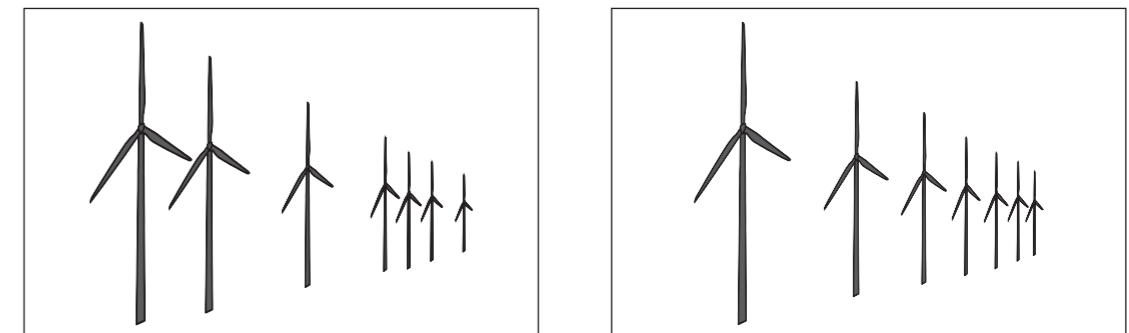


Fig.62 : Une interdistance régulière permet de construire un parc plus harmonieux





• Les recommandations du SRE

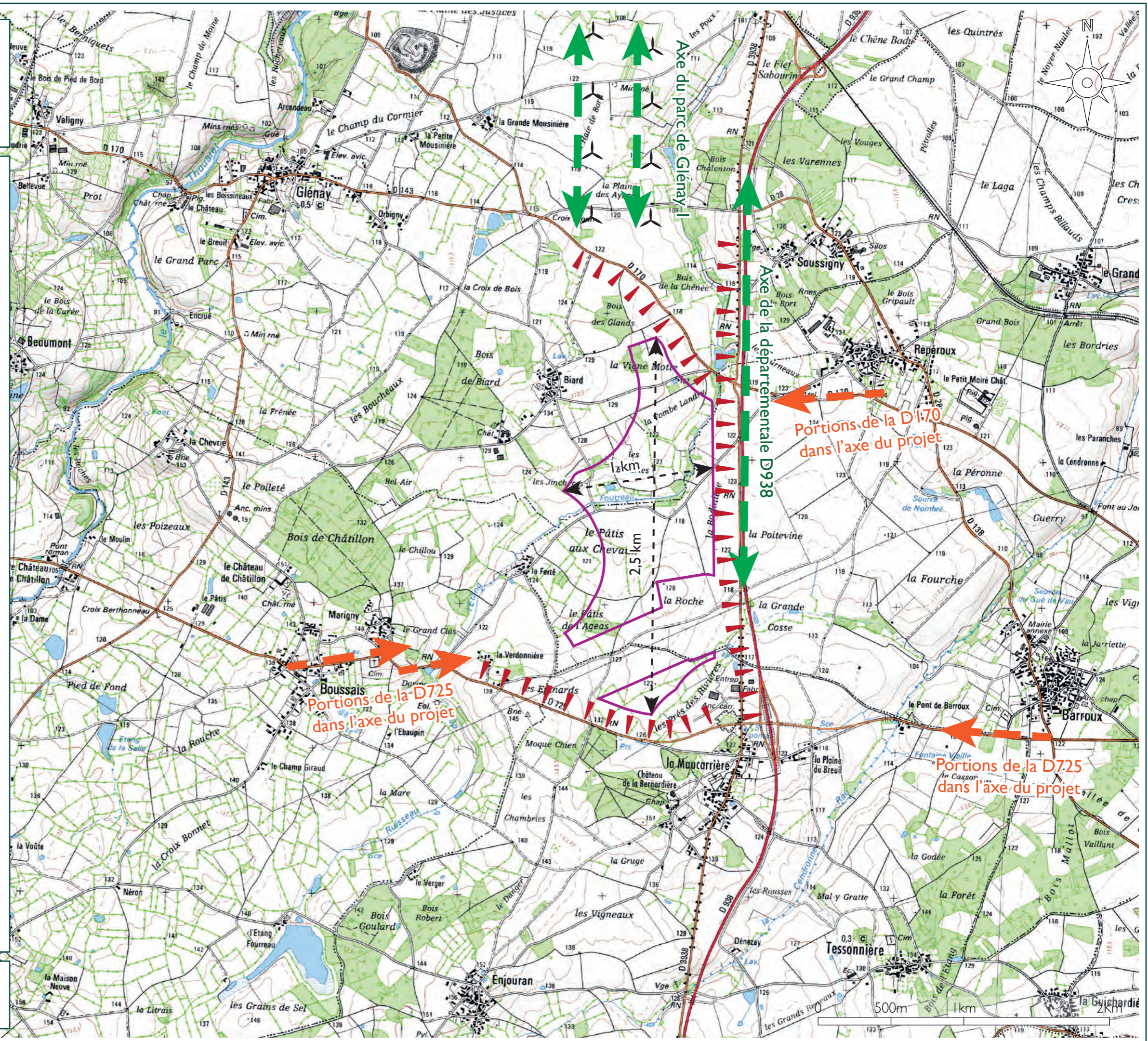
Le SRE donne quelques recommandations pour la bonne intégration paysagère des projets éoliens :

- composer le projet avec une ligne de force du paysage naturelle ou anthropique,
- veiller à une composition homogène entre les différents parcs éoliens afin d'éviter le brouillage de la lecture paysagère,
- maintenir des respirations paysagères afin d'éviter la saturation du paysage.

Le SRE a été annulé en Avril 2017 et sera remplacé par le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

Zone potentielle

-  Zone potentielle
-  Ligne de force paysagère
-  Perceptions majeures sur le projet
-  Axe routier dans l'axe du projet



Source : IGN SCAN 25®

PRÉSENTATION DE LA ZONE POTENTIELLE

Située sur le territoire des communes de Glénay, d'Airvault et de Tessonnière, la zone potentielle du projet présente un espace dépourvu de contraintes techniques dans lequel des éoliennes peuvent être implantées.

Le secteur s'étend sur 2,5 km dans l'axe nord-sud, 1 km environ dans l'axe est-ouest. Cette configuration est propice à plusieurs propositions de scénarios d'implantation, notamment en ligne.

La superficie de la zone (130 hectares environ) permet d'implanter un grand nombre d'éoliennes. Le maximum technique a été défini à 8 éoliennes.

LA STRUCTURE DU PAYSAGE DU PÉRIMÈTRE PROCHE

La zone potentielle est située au sein des unités paysagères de la Gâtine de Parthenay et des plaines de Neuville, Montcontour et Thouars. Elle associe ainsi des paysages de bocage plutôt fermés à des paysages de champs agricoles plus ouverts.

La végétation est importante autour et à l'intérieur de la zone. De nombreux bosquets et haies viennent limiter les vues lointaines. Lorsque l'horizon se dégage, il est toujours boisé. Il en ressort une impression de paysage aux profondeurs limitées. Le relief est peu important mais crée tout de même des vues légèrement plongeantes par endroit. Les lignes de force principales sont orientées dans un axe nord-sud. Il s'agit notamment des lignes du parc éolien de Glénay 1 sur lequel il faudra s'appuyer pour définir l'implantation du projet.

Les perceptions majeures sur la zone potentielle se feront depuis la D938, qui bénéficie d'ouvertures assez importantes vers l'ouest et donc vers le projet. Les vues depuis les départementales D725 et D170 sont plus limitées. À l'ouest de la zone, les vues depuis les habitations les plus proches risquent d'être importantes sur le projet.



Fig. 63 : La zone potentielle depuis l'est, à proximité de la départementale D938



Fig. 65 : La zone potentielle depuis le nord-ouest, vers les habitations de Biard



Fig. 64 : La zone potentielle depuis le sud, D725

2.2. DÉFINITION ET COMPARAISON THÉORIQUE DE VARIANTES D'IMPLANTATION

RECHERCHE D'UN SCÉNARIO D'IMPLANTATION COHÉRENT

Au regard de la configuration de la zone et des lignes de force paysagères présentes, 2 scénarios en ligne d'axe nord-sud ont été envisagés :

- Une variante maximale de 8 éoliennes sur 2 lignes : variante 1
- Une variante de 6 éoliennes sur une seule ligne : variante 2

Les éoliennes prévues pour ce projet sont des VESTAS V136 :

- Diamètre du rotor : 136 mètres.
- Hauteur du mât : 112 mètres.
- Hauteur totale : 180 mètres.

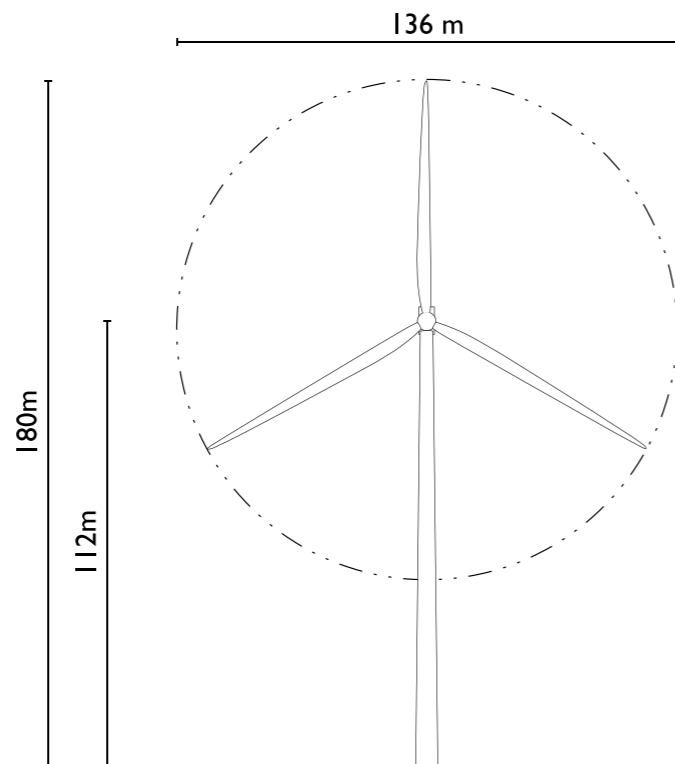
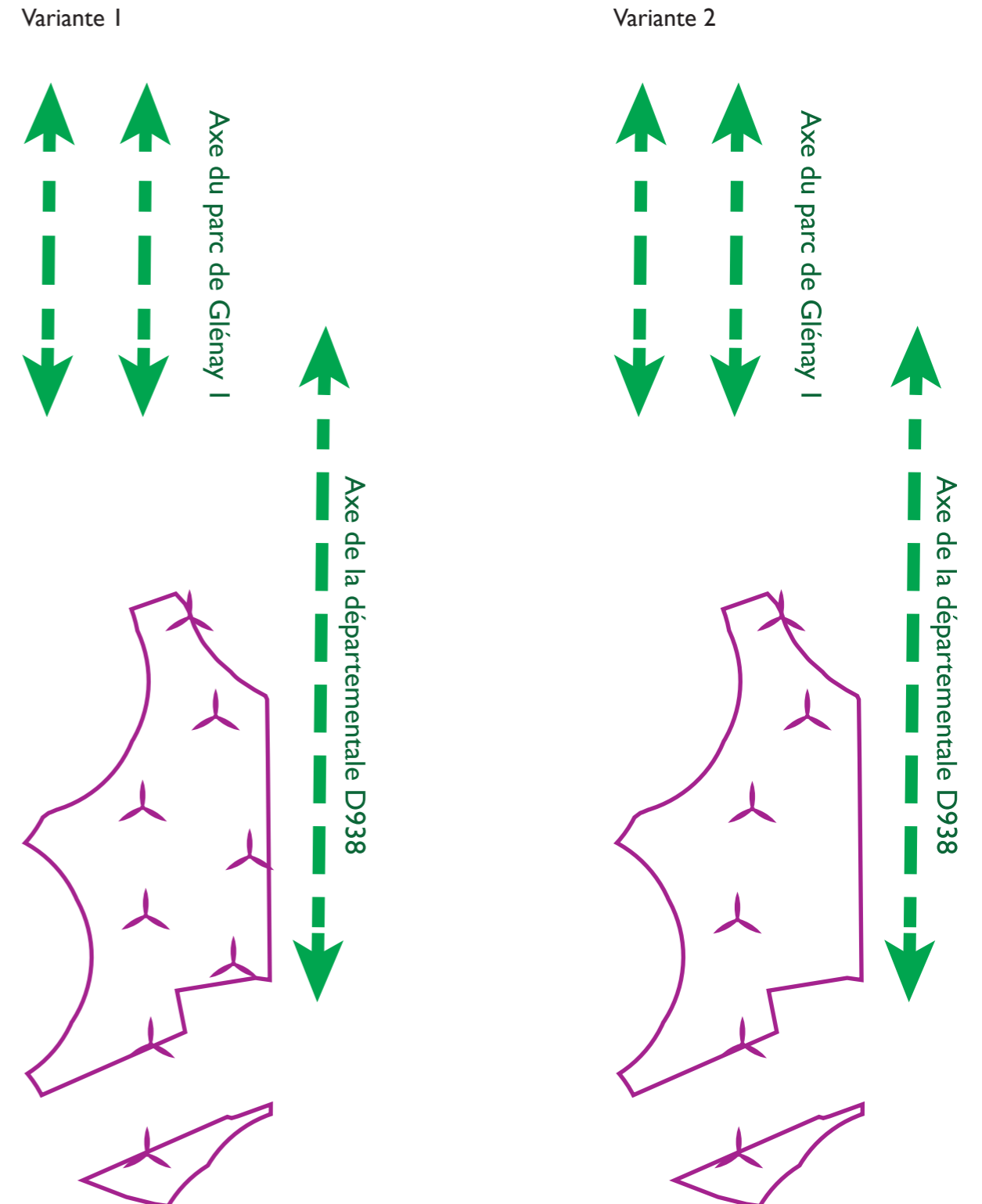


Fig. 66 : VESTAS V136



COMPARAISON DES EMPRISES THÉORIQUES DES 2 VARIANTES

Afin de comparer les emprises des 2 variantes proposées, un calcul théorique d'angle occupé par les éoliennes a été effectué à un kilomètre de chaque scénario d'implantation.

	Variante 1	Variante 2
Emprise minimale à 1 km	12°	5°
Emprise maximale à 1 km	93°	103°
Emprise moyenne à 1 km	54°	55°

Les deux variantes ont une emprise moyenne équivalente à 1 km. La variante 2 a une emprise minimale plus réduite, la variante 1 a une emprise maximale plus réduite.

Les diagrammes du nombre d'occurrences par classe d'emprise montrent que les emprises de la variante 2 ont tendance à être moins fortes (les points depuis lesquels les emprises sont supérieures à 90° sont nombreux pour la variante 1). Les emprises moyennes à fortes sont relativement élevées pour la variante 2 (emprises comprises entre 60 et 90°).

- Emprise :
- inférieure à 40°
 - de 40° à 50°
 - de 50° à 60°
 - de 60° à 70°
 - supérieure à 70°

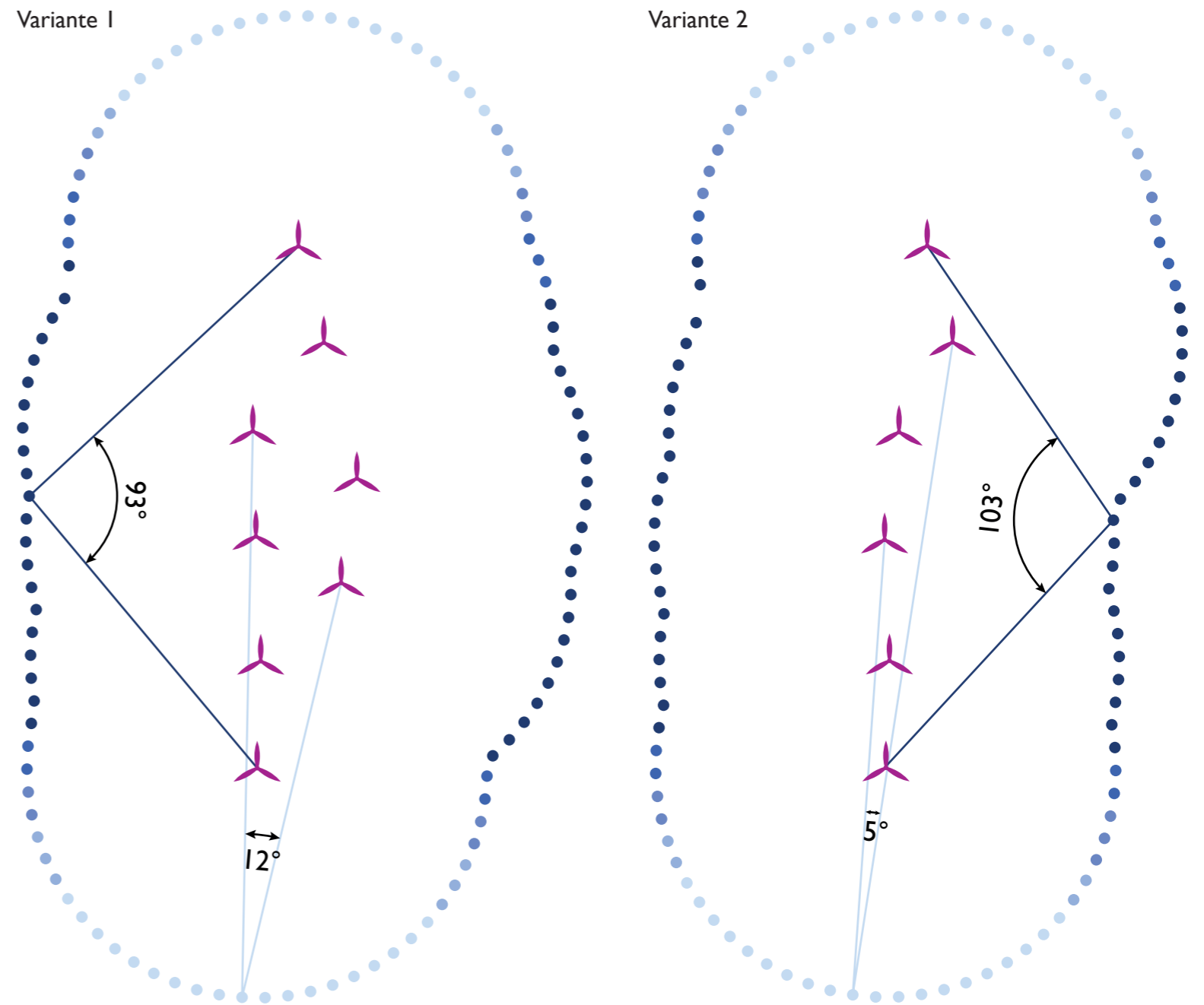


Fig. 67 : Emprises des deux variantes à un kilomètre des éoliennes

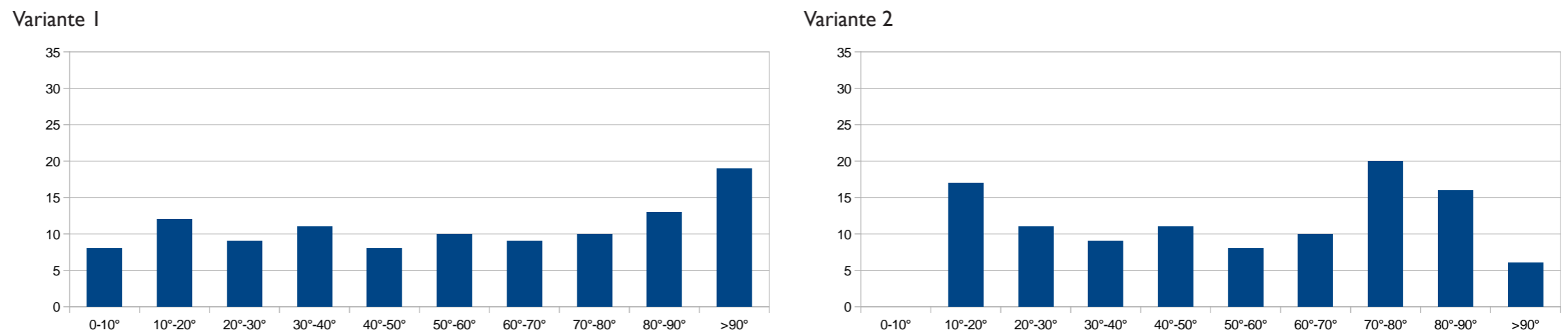


Fig. 68 : Nombre d'occurrences par classe d'emprise pour chaque variante

COMPARAISON DE L'ORGANISATION VISUELLE DES 2 VARIANTES D'IMPLANTATION

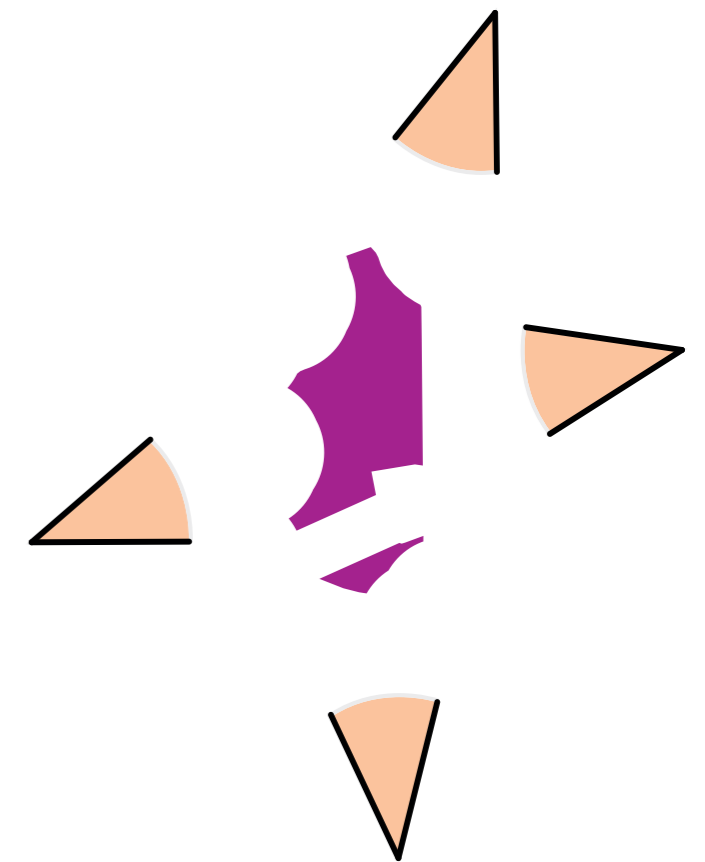
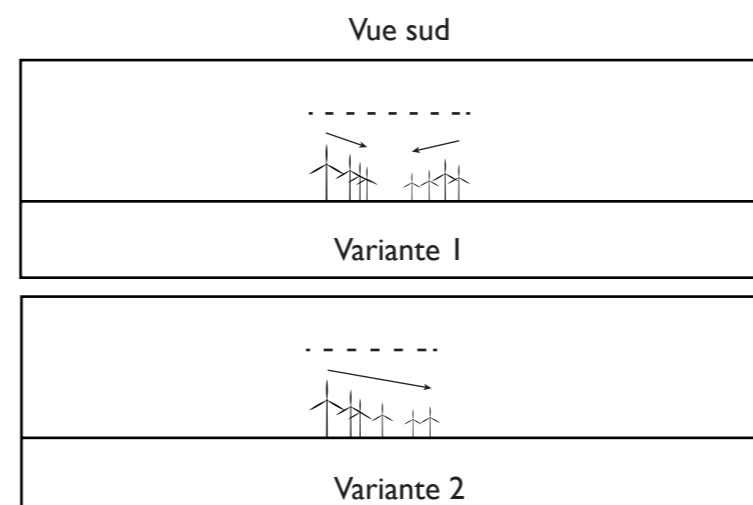
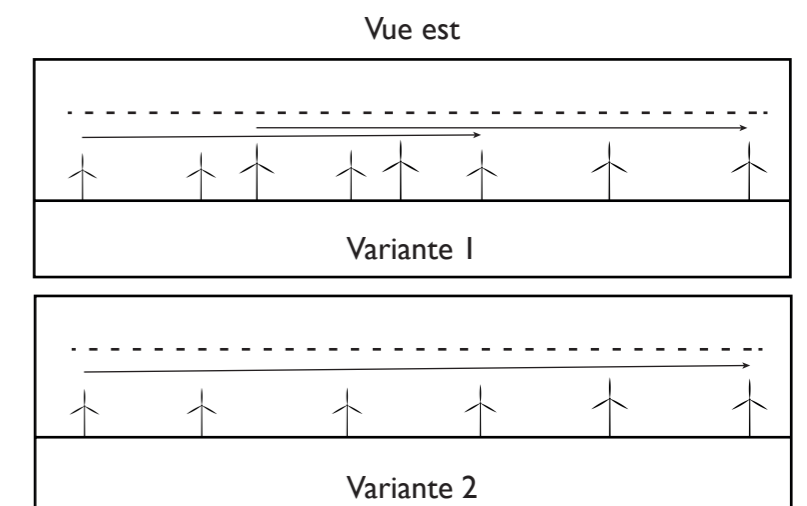
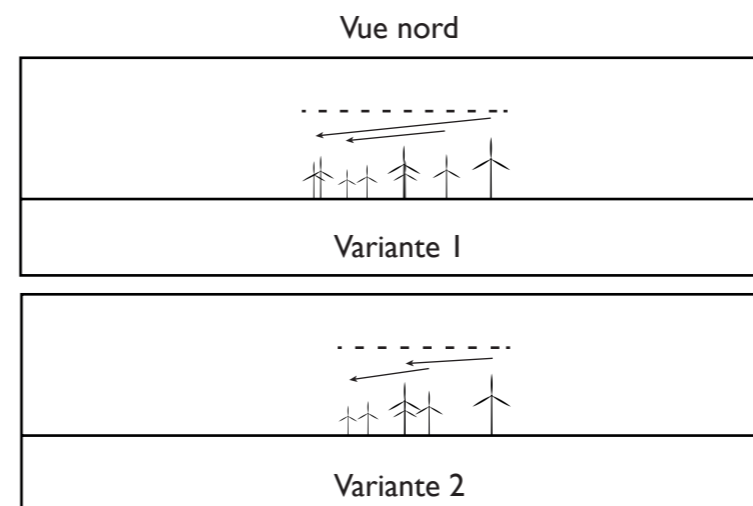
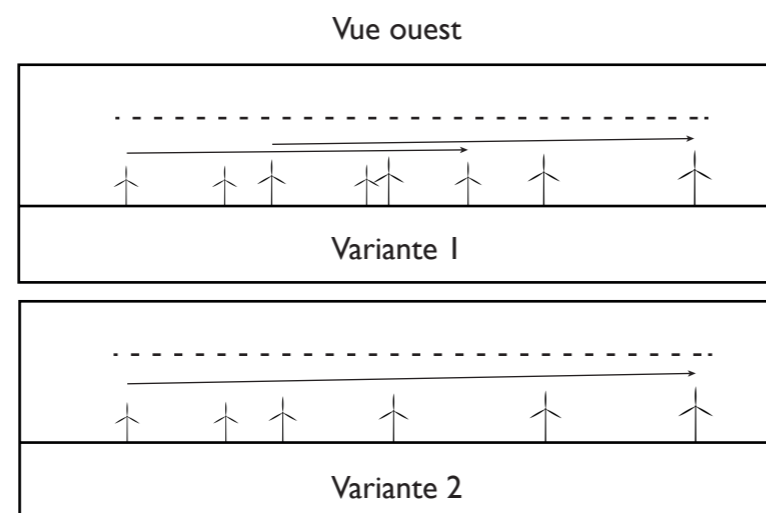
Afin de comparer l'organisation visuelle des variantes d'implantation, des simulations virtuelles ont été effectuées depuis les 4 axes majeurs de perception du projet, à 2 kilomètres environ de la zone potentielle :

- depuis la D938 au nord du projet,
- depuis la D170 à l'est du projet
- depuis la D938 au sud du projet
- depuis la D725 à l'ouest du projet

Depuis l'est et l'ouest, les éoliennes des 2 variantes sont dispersées sur l'horizon. Les deux lignes de la variante 1 et la ligne de 6 machines de la variante 2 apparaissent et sont bien lisibles.

Depuis le sud, les deux lignes d'éoliennes de la variante 1 sont bien lisibles. Elles créent un effet de profondeur en perspective. La variante 1 se lit sous la forme d'une seule ligne de machines, légèrement irrégulière.

Depuis le nord, les alignements sont moins lisibles, du fait du chevauchement des machines. Il est néanmoins possible de lire 2 lignes d'éoliennes pour chacune des variantes.



Les deux variantes présentent une lisibilité similaire. Les emprises sont fortes dans les axes est et ouest.

DISTANCES À L'HABITAT PROCHE

Les distances séparant les habitations les plus proches aux éoliennes du projet ont été calculées pour les 2 variantes.

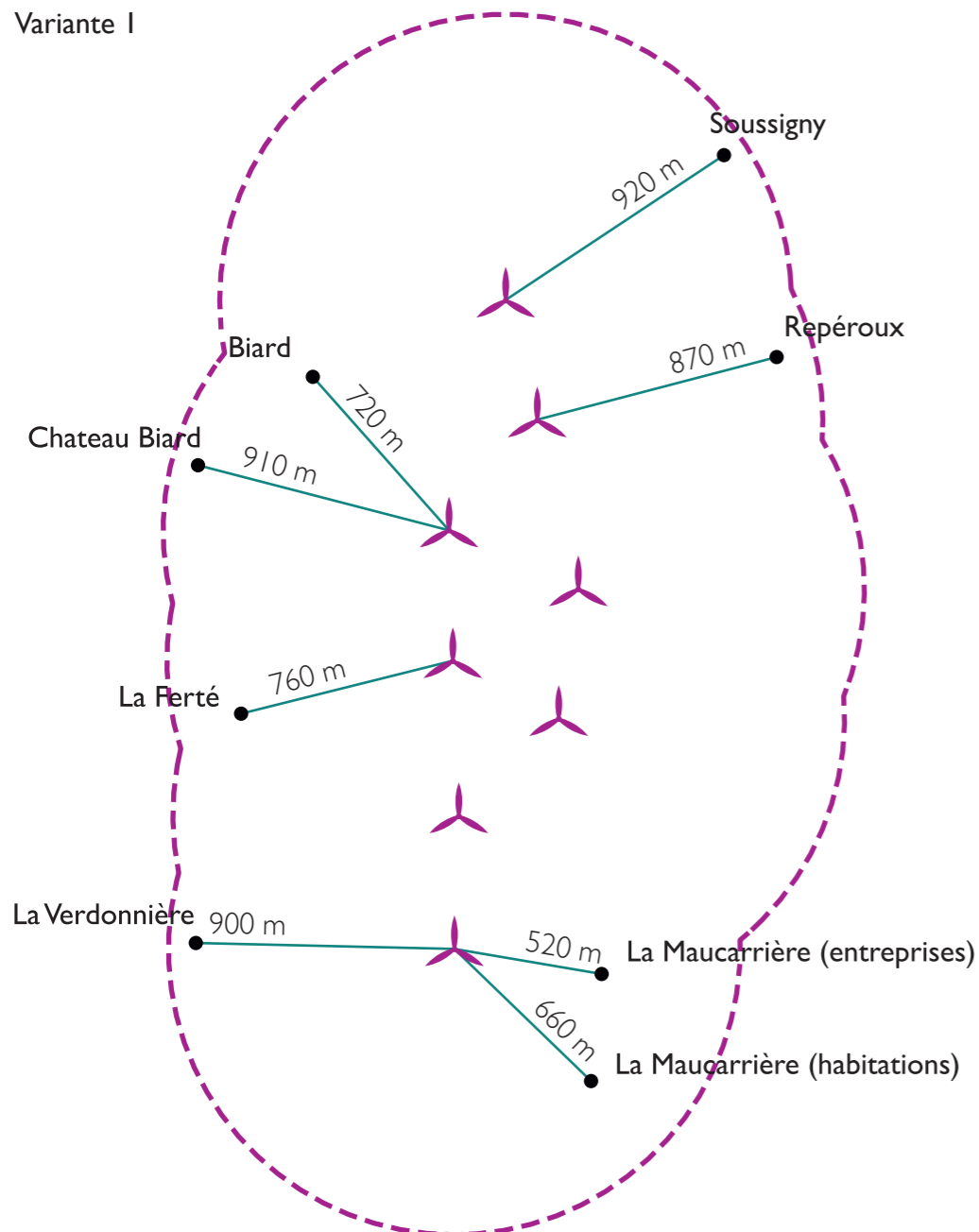
Dans le reste du document, les distances indiquées par rapport aux éoliennes sont mesurées par rapport à la base du mât. Ici les distances sont arrondies à la dizaine de mètres.

Les deux variantes présentent des distances aux habitations très similaires, seule la distance au château Biard est légèrement plus faible pour la variante 1 par rapport à la variante 2.

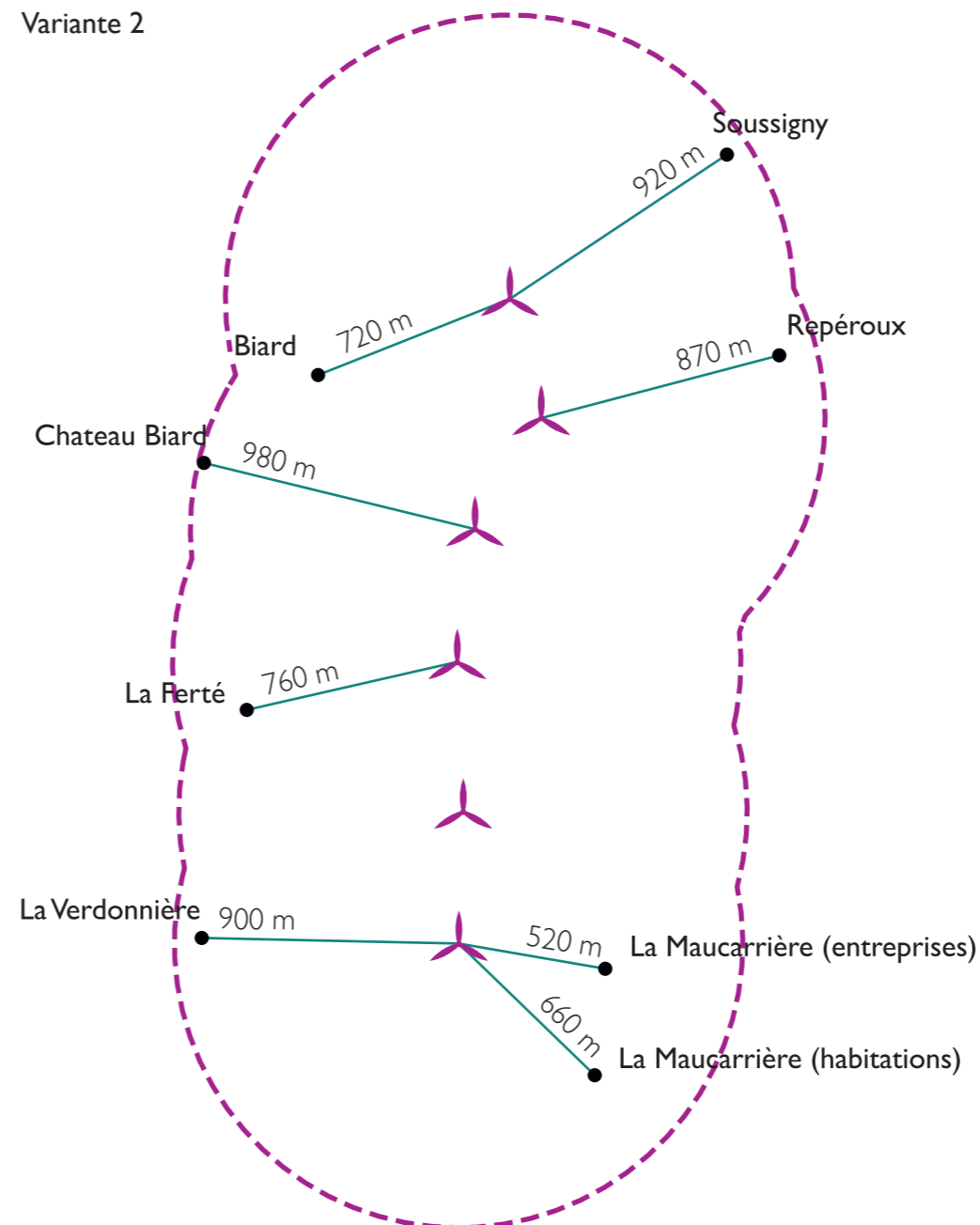
Toutes les habitations se situent à plus de 600 mètres de l'éolienne la plus proche, quelle que soit la variante.

	Distance à l'éolienne la plus proche en mètres	
	Variante 1	Variante 2
Soussigny	920	920
Repéroux	870	870
La Maucarrière (entreprises)	520	520
La Maucarrière (habitations)	660	660
La Verdonnière	900	900
La Ferté	760	760
Château Biard	910	980
Biard	720	720

Variante 1



Variante 2



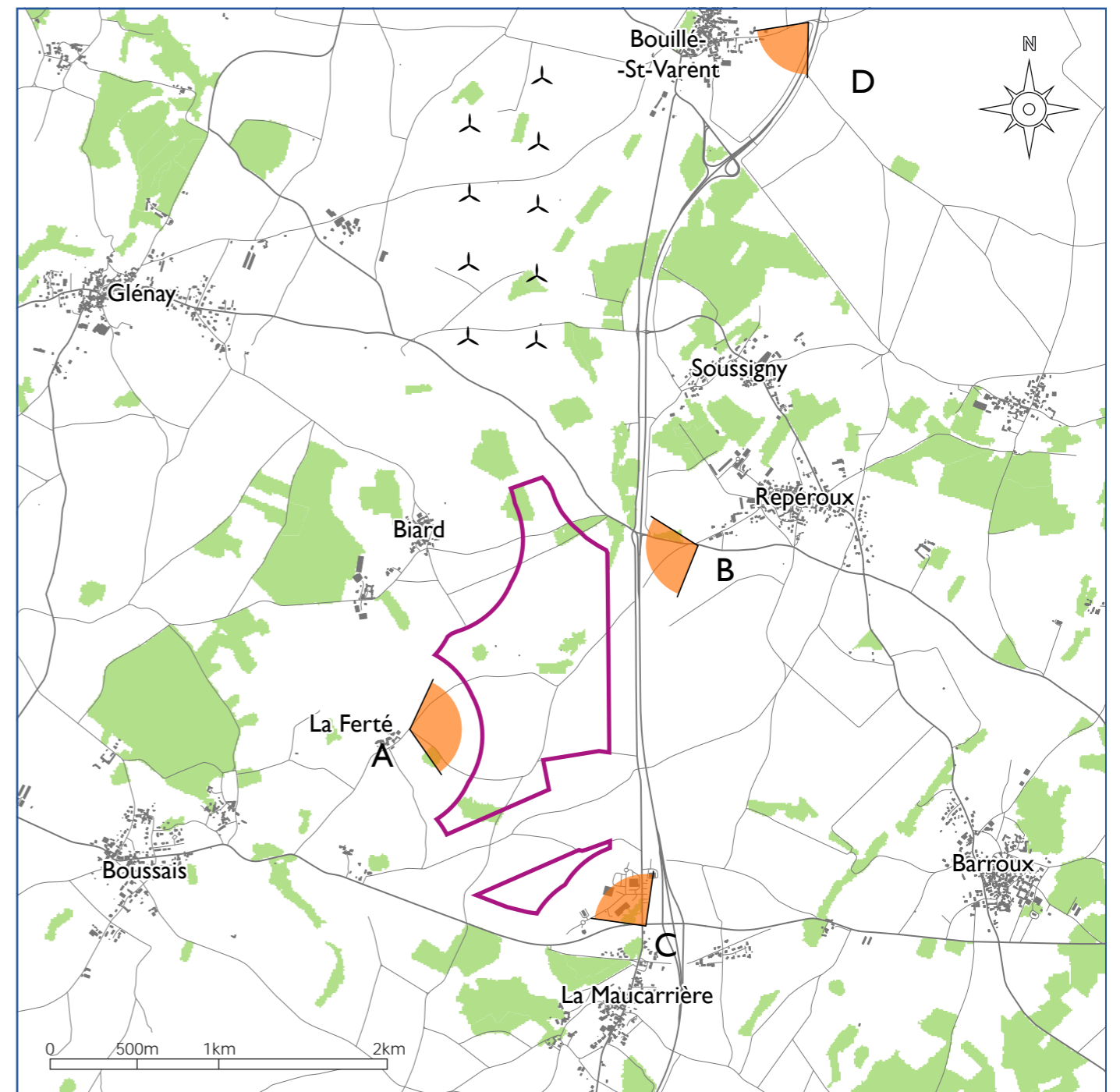
2.3. COMPARAISON DES IMPACTS EN VUE PROCHE DES 2 VARIANTES

CHOIX DES POINTS DE VUE POUR LA COMPARAISON DES 2 VARIANTES

Le choix de l'implantation d'un projet a un impact fort dans les secteurs proches de celui-ci. Trois points de vue proches et un point de vue semi-éloigné ont été choisis et des photomontages ont été réalisés avec chaque variante d'implantation.

Les quatre points de vue définis sont :

- Point de vue A : à proximité des habitations de la Ferté.
- Point de vue B : depuis la D170, à proximité de la sortie de Reperoux.
- Point de vue C : depuis la D725 à la Maucarrière.
- Point de vue D : vue semi-éloignée depuis la sortie de Bouillé-Saint-Varent, à proximité de la D935.



A

VUE À PROXIMITÉ DES HABITATIONS DE LA FERTÉ

Ouest

V1 : 670 m

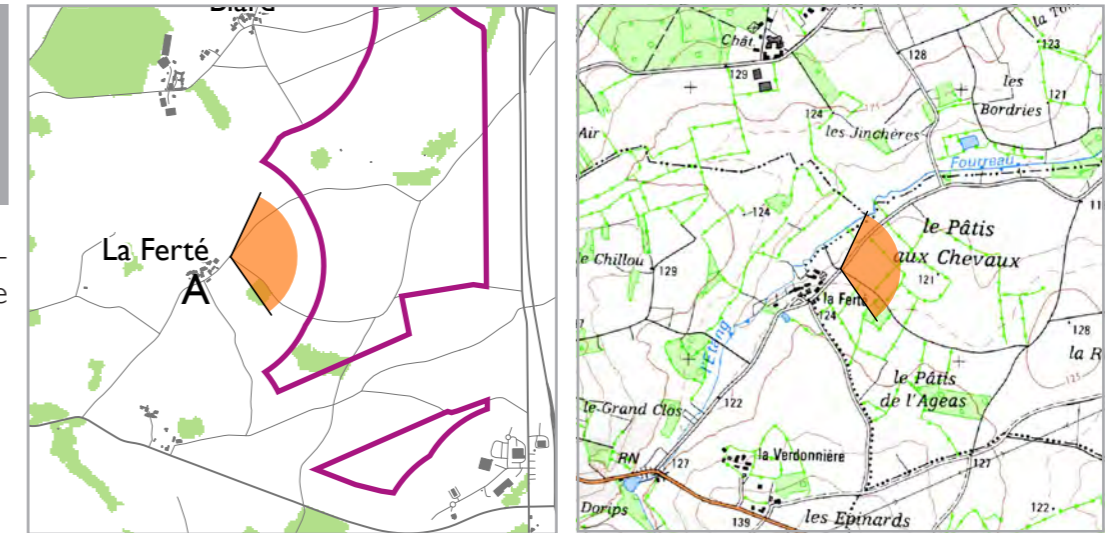
habitat proche

V2 : 670 m

Les habitations de la Ferté sont proches du projet d'extension du parc éolien de Glénay. Le point de vue a été choisi là où la vue était la plus dégagée, tout en restant à proximité des habitations. La vue depuis les habitations est en effet réduite par des haies boisées. La vue depuis cette zone d'habitat est dégagée en direction du projet, mais de nombreuses haies bocagères viennent créer des filtres visuels dans le paysage.

Depuis ce point de vue, le parc éolien d'Availles-Thouarsais-Irais est visible.

Le panorama se compose de photographies de focale 50 mm, il présente un champ de vision de 120°.



Parc éolien d'Availles-Thouarsais-Irais



Variante 1

Variante 1

Une éolienne est masquée par la haie longeant le chemin à droite. Les 7 autres machines sont visibles, sous la forme de 2 lignes de 3 et 4 machines. La composition est équilibrée. Les éoliennes les plus proches ont tendance à écraser légèrement les structures végétales.



Variante 2

Variante 2

Ici aussi, une éolienne est masquée par la haie à droite. Les 5 autres machines sont bien visibles au-dessus des haies bocagères. Aucune organisation particulière n'est ici lisible.

Comparaison des 2 variantes

L'emprise des deux variantes est similaire depuis ce point de vue.

La variante 1 est plus lisible sous la forme de 2 lignes d'éoliennes.

B

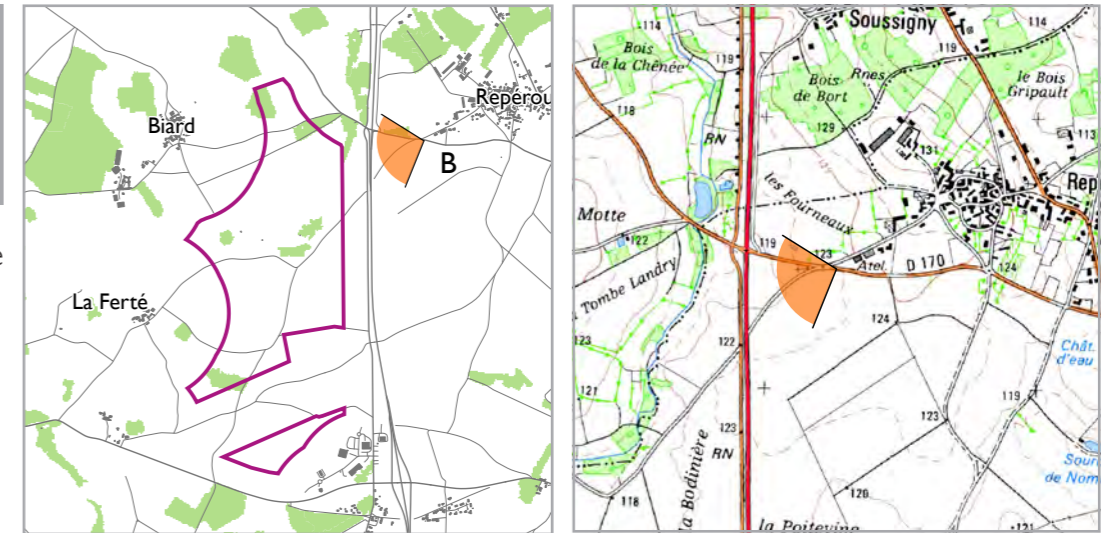
VUE DEPUIS LA D170, À PROXIMITÉ DE LA SORTIE DE REPÉROUX

Est

V1 : 760 m

V2 : 760 m

Habitat proche, sortie de bourg, route proche

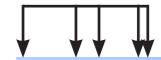


Le hameau de Repéroux est situé à proximité du projet. La D170 se situe dans l'axe de la zone potentielle. La vue est ouverte et dégagée à gauche de la route. À droite, une haie vient fermer les perceptions et la vue sur les entreprises de Repéroux. L'horizon est boisé à gauche.

Le parc éolien de Maisontiers-Tessonnière est visible dans le lointain, à gauche du panorama.

Le panorama se compose de photographies de focale 50 mm, il présente un champ de vision de 100°.

Parc éolien de Maisontiers-Tessonnière



Variante 1

L'ensemble des éoliennes de la variante est visible depuis ce point de vue. L'implantation se lit sous la forme de 2 lignes de 4 et 3 machines, une des éoliennes est isolée à droite de la route.

Variante 2

Les 6 éoliennes de la variante sont visibles. Les 5 éoliennes de gauche se lisent bien comme une ligne, la machine à droite de la route a tendance à s'isoler.



Comparaison des 2 variantes

L'emprise des deux variantes est similaire depuis ce point de vue.

Pour chacune des variantes, une éolienne s'isole à droite de la route. Les deux éoliennes les plus à droite de chaque variante peuvent apparaître dans l'axe de la D170. La lisibilité de la variante 2 est légèrement meilleure.

C

VUE DEPUIS LA D725 À LA MAUCARRIÈRE

Sud-est

V1 : 790 m

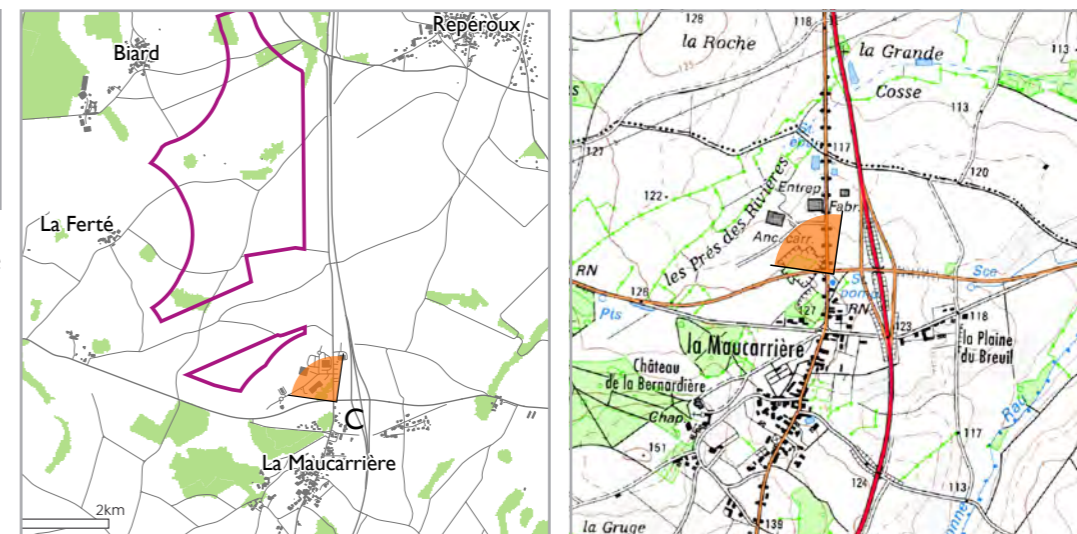
Route proche, habitat proche

V2 : 790 m

Le hameau de la Maucarière est proche du projet. Une vue a été réalisée depuis la sortie du hameau, avant la zone d'activité, à l'intersection de la D725 et de la rue principale de la Maucarière.

Les plantations de la zone d'activité limitent la vue sur celle-ci. À droite, les perceptions sont plus lointaines. Une partie des éoliennes du parc éolien de Glénay est visible.

Le panorama se compose de photographies de focale 50 mm, il présente un champ de vision de 90°.



Parc éolien de Glénay I



Variante 1

Variante 1

Les 8 machines sont visibles. Elles s'organisent en une ligne de 4 éoliennes accompagnant l'axe de la rue de la zone d'activité et une ligne courbe de 4 éoliennes plus lointaines.



Variante 2

Variante 2

L'ensemble des machines est visible. Il se lit comme une ligne de 6 éoliennes.

Comparaison des 2 variantes

L'emprise des deux variantes est similaire depuis ce point de vue.

Les deux variantes présentent une bonne lisibilité, néanmoins les deux éoliennes les plus éloignées de chaque variante se superposent avec les éoliennes plus proches.

D

VUE SEMI-ÉLOIGNÉE DEPUIS LE NORD DU PROJET – SORTIE DE BOUILLÉ-SAINTE-VARENT, À PROXIMITÉ DE LA D935

Nord

Route fréquentée,
bourg proche

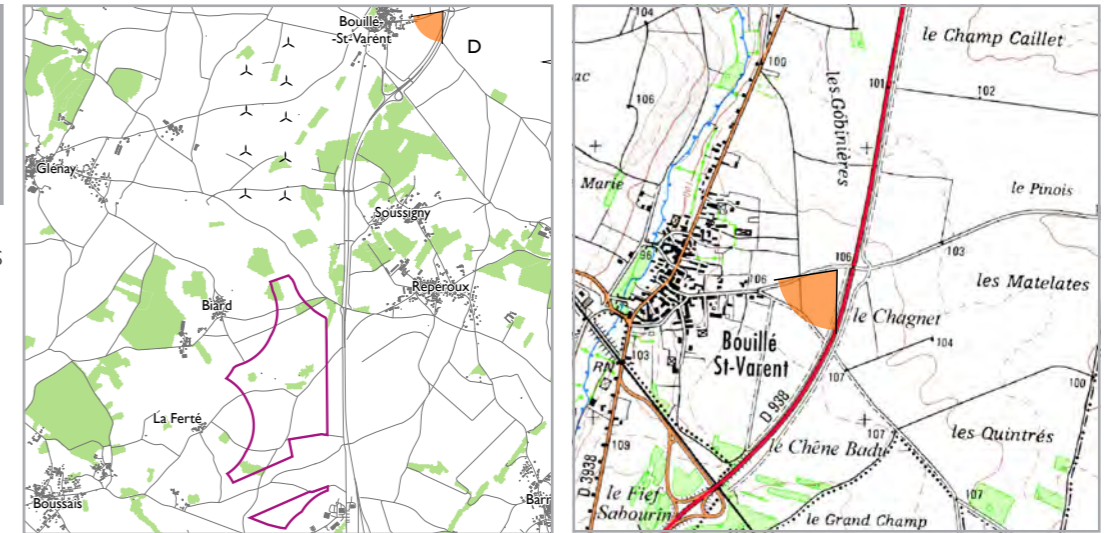
V1 : 3,2 km

V2 : 3,2 km

Ce point de vue est réalisé depuis la première vue dégagée en sortie de Bouillé-Saint-Varent. Proche de la départementale D935, les vues depuis cette route seront similaires. Les vues sont limitées en arrière-plan par des masses boisées.

Le parc éolien de Glénay I est bien visible. Ce point de vue permet notamment de mesurer la cohérence entre le projet et le parc existant.

Le panorama se compose de photographies de focale 50 mm, il présente un champ de vision de 80°.



Parc éolien de Glénay I



Variante 1

L'ensemble des machines est visible et se lit comme deux lignes de 4 éoliennes superposées. L'axe des lignes est similaire à celui du parc de Glénay I



Variante 2

L'implantation se lit également comme deux lignes de 4 et 2 éoliennes.

Comparaison des 2 variantes

L'emprise des deux variantes est similaire depuis ce point de vue.

La lisibilité et la cohérence avec le parc de Glénay I sont légèrement meilleures pour la variante 1.

2.4. OPTIMISATION DU PROJET ET PRÉSENTATION DU PROJET RETENU

VARIANTE RETENUE

Suite à l'analyse des deux variantes proposées, il apparaît que les deux scénarios d'implantation sont relativement similaires.

La variante 1 est néanmoins préférée pour une lisibilité meilleure en deux lignes de machines et une meilleure cohérence avec le parc éolien de Glénay 1.

Cette variante présente néanmoins l'inconvénient d'une machine isolée à droite de la route D170 depuis Repéroux (point de vue B) et 2 machines qui se superposent depuis la Maucarrière (point de vue C).

L'emprise du projet est également relativement élevée.

Une optimisation de la variante 1 a donc été réalisée.

OPTIMISATION DU PROJET

Afin d'optimiser le projet dans sa variante 1 et en cohérence avec les enjeux environnementaux définis, les deux éoliennes les plus au nord du projet ont été supprimées.

L'optimisation de la variante 1 est appelée variante 3.

L'impact de la suppression de ces deux machines en terme d'emprise dans le paysage est important :

	Variante 1	Variante 3
Emprise minimale à 1 km	12°	12°
Emprise maximale à 1 km	93°	74°
Emprise moyenne à 1 km	54°	42°

L'emprise maximale à 1 km est réduite de près de 20°, l'emprise moyenne est réduite de 12°.

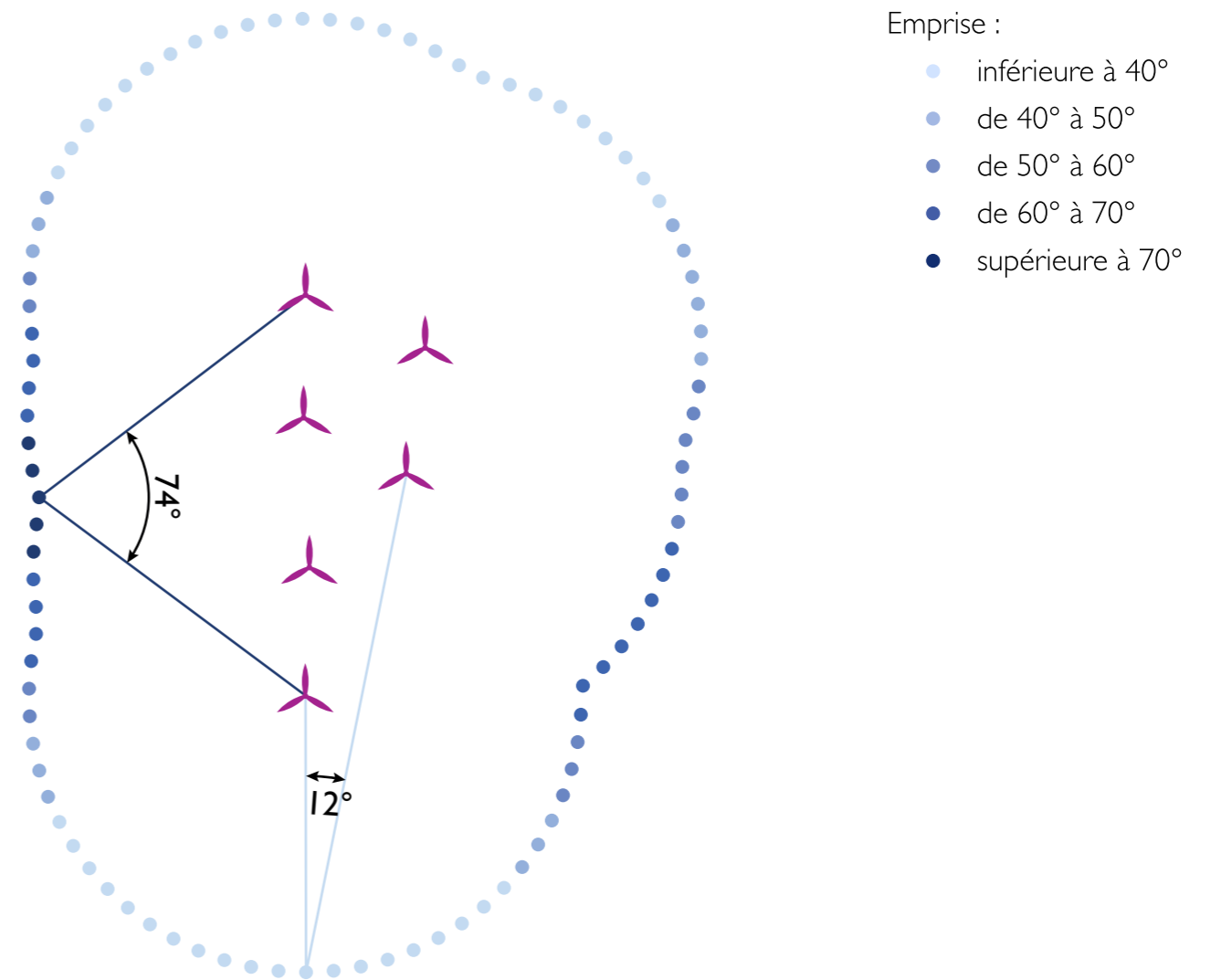


Fig.69 : Emprises de la variante 3 à un kilomètre des éoliennes

La variante 3 est plus éloignée des habitations de Soussigny et de Repéroux (1600 m et 1070 m).

La suppression des 2 machines les plus au nord du projet permet de regrouper les éoliennes à gauche de la D170 depuis la sortie de Repéroux.

Depuis la Maucarrière, les 2 éoliennes subsistantes de la ligne la plus proche de la route accompagnent bien la D938.

B

VUE DEPUIS LA D170, À PROXIMITÉ DE LA SORTIE DE REPÉROUX



C

VUE DEPUIS LA D725 À LA MAUCARRIÈRE



CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

L'extension du parc de Glénay se composera donc de 6 éoliennes organisées en 2 lignes de type VESTASVI 36.

- Diamètre du rotor : 136 mètres
- Hauteur du mât : 112 mètres
- Hauteur totale : 180 mètres.

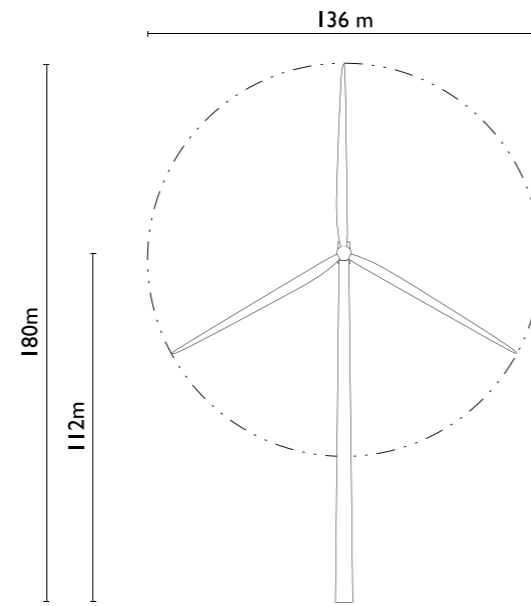
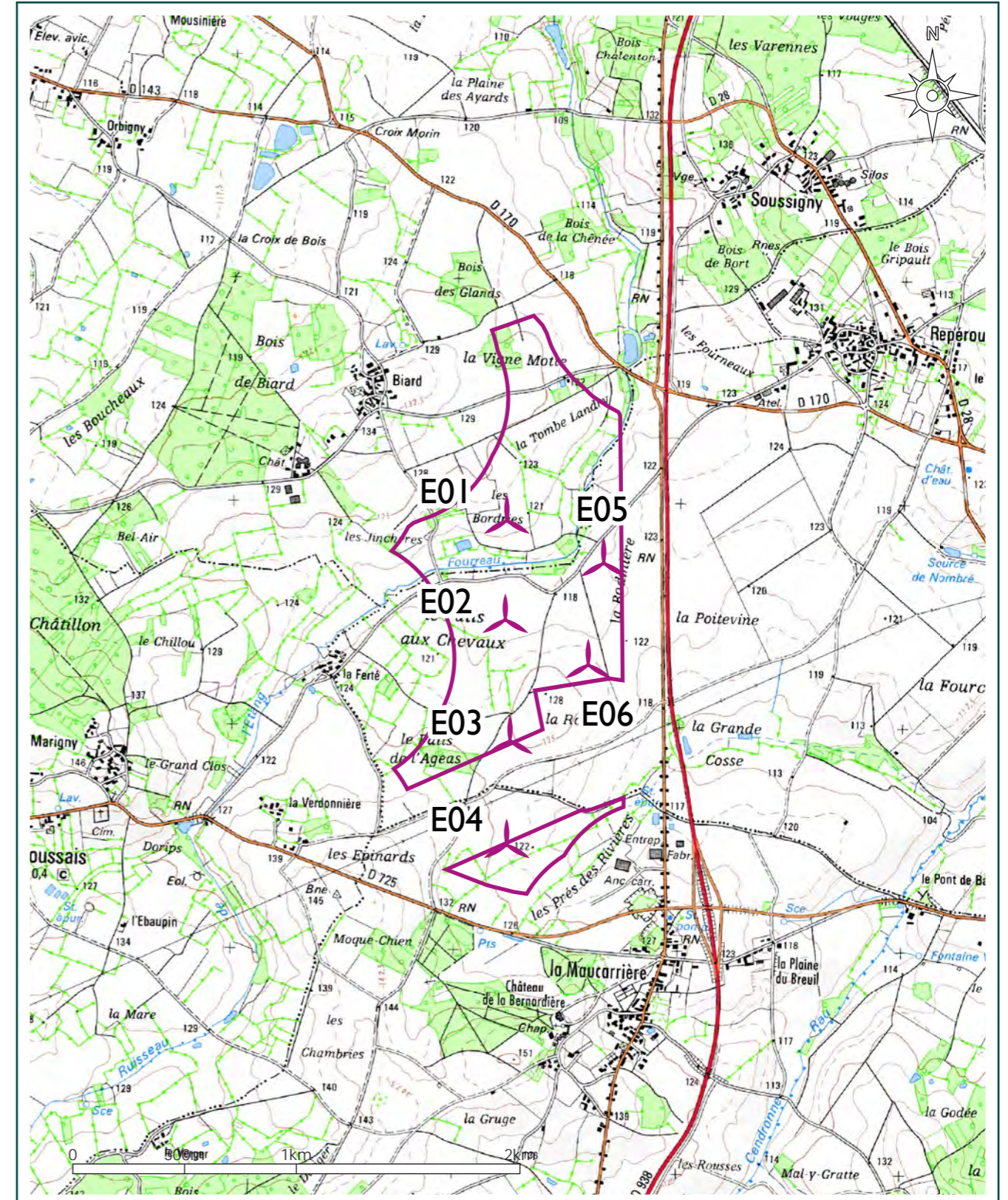











Fig. 70 : VESTASVI36



Saturation visuelle

-  Extension du parc éolien de Glénay
-  Périmètre de 10 km autour du projet
-  Parc éolien construit
-  Parc éolien accordé
-  Saturation visuelle depuis le centre des villages
-  Champ de visibilité ajouté par le projet
-  Emprise du projet dans le champ de visibilité des éoliennes autorisées
-  Champ de visibilité des éoliennes autorisées à moins de 5 km
-  Champ de visibilité des éoliennes autorisées entre 5 et 10 km
- 10** Nombre théorique d'éolienne autorisées et du projet visibles à moins de 10 km

Glénay
39° - 201°
56° - 154°

Village à moins de 10 km du projet
Indice d'occupation des horizons -
Espace de respiration sans le projet
Indice d'occupation des horizons -
Espace de respiration avec le projet

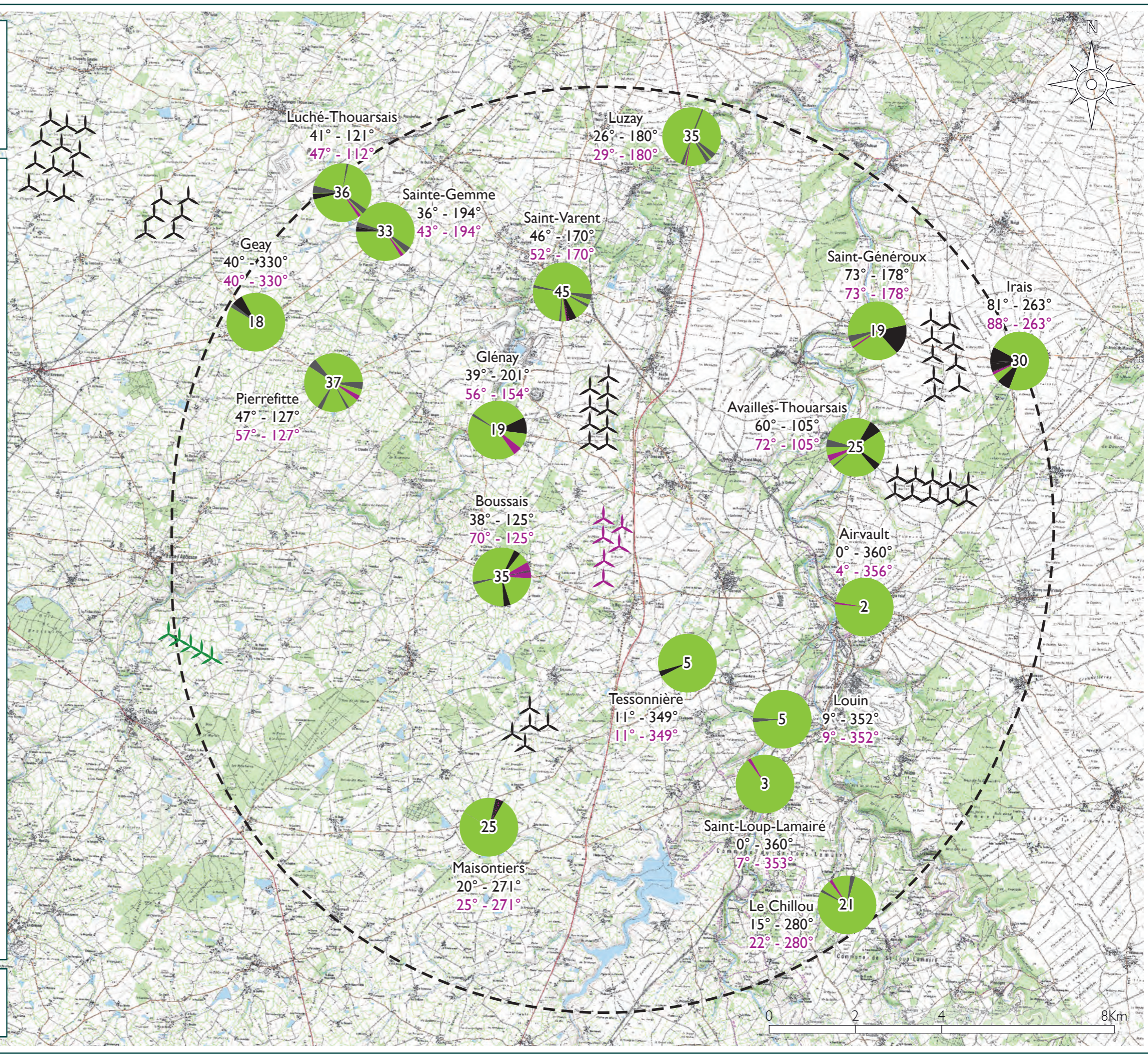
Calculs des indices d'occupation des horizons et espaces de respiration basée sur la Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « Paysage – Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens (DREAL - DRAC Centre - 2015).

- Indice d'occupation des horizons = Somme d'angles sur l'horizon, interceptés par des éoliennes à moins de 5 km + Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km (sans exclure les doubles comptes)

- Espace de respiration : plus grand angle sans éolienne à moins de 10 km

Calculs de visibilité basés sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel (excepté le relief)

Source : IGN Scan25®



SATURATION VISUELLE

Autour du projet d'extension du parc éolien de Glénay, plusieurs parcs éoliens sont construits et ont été accordés. 4 parcs construits (33 éoliennes) sont présents à moins de 10 kilomètres du projet. Cette forte présence éolienne sur le territoire d'étude implique des risques de saturation visuelle depuis les zones proches du projet. Afin d'évaluer l'impact de l'implantation d'un nouveau parc éolien sur les communes de Glénay, Airvault et Tessonnière, des indices de saturation visuelle ont été calculés depuis le centre des villages. La saturation visuelle est évaluée sur la base de deux indices : l'occupation de l'horizon et l'espace de respiration.

L'occupation de l'horizon est évaluée grâce à un indice égal à la somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 10 km, depuis le point considéré. Pour ce projet, on considérera donc l'extension du parc éolien de Glénay et les parcs éoliens accordés à moins de 10 kilomètres du projet ou d'un des points considérés. Au-dessus de 120° on peut considérer que l'occupation de l'horizon est élevée avec un effet sensible dans le grand paysage.

L'espace de respiration correspond au plus grand angle continu sans éoliennes. Un angle sans éoliennes de 160° à 180° (correspondant à la capacité humaine de perception visuelle) paraît souhaitable pour permettre une véritable « respiration » visuelle.

La saturation visuelle des horizons s'évalue nécessairement depuis un point localisé. Les centres des villages et la localisation des éléments patrimoniaux sont choisis pour rechercher la situation la plus pénalisante et ont donc été retenus comme point de référence pour le calcul des indices ci-dessus.

Les indices de saturation ci-dessus ont été calculés en fonction de la visibilité des éoliennes autorisées vis-à-vis du relief. Ils ne prennent pas en compte les autres masques : végétation, bâti... Ce sont donc des indices maximums.

Les indices de saturation visuelle ont été calculés pour les 17 villes et villages situés à moins de 10 kilomètres du projet (carte ci-contre) :

Nom de la commune	Occupation de l'horizon avant projet	Occupation de l'horizon avec projet	Espace de respiration avant projet	Espace de respiration avec projet
Airvault	0	4	360	356
Availles-Thouarsais	60	72	105	105
Boussais	38	70	125	125
Geay	40	40	330	330
Glénay	39	56	201	154
Irais	81	88	263	263
Le Chillou	15	22	280	280
Louin	9	9	352	352
Luché-Thouarsais	41	47	121	112
Luzay	26	29	180	180
Maisontiers	20	25	271	271
Pierrefitte	47	57	127	127
Sainte-Gemme	36	43	194	194
Saint-Généroux	73	73	178	178
Saint-Loup-Lamairé	0	7	360	353
Saint-Varent	46	52	170	170
Tessonnière	11	11	349	349

Fig. 71 : Indices de saturation visuelle avant et avec le projet pour les villages à moins de 10 km du projet

Aucun village ne voit son indice d'occupation de l'horizon dépasser le seuil d'alerte de 120° que ce soit avec ou sans le projet d'extension du parc éolien de Glénay.

Le village dont l'indice d'occupation de l'horizon est le plus fort est Irais avec 81° avant projet et 86° après projet. Cet indice relativement fort est dû à la proximité du village avec les parcs éoliens de Saint-Généroux-Irais et d'Availles-Thouarsais-Irais. L'augmentation de l'indice d'occupation de l'horizon due au projet est la plus forte pour le village de Boussais. Un photomontage permettra d'évaluer l'impact du projet depuis ce village.

Pour 3 villages, l'espace de respiration est inférieur à 160° que ce soit avec ou sans le projet. Seul le village de Glénay voit son espace de respiration dépasser le seuil de 160° avec le projet. Les impacts du projet sur cet indice sont faibles du fait de l'insertion du projet souvent hors des plus grands champs visuels sans éoliennes (13 villages sur 17 ne montrent pas d'évolution de cet indice avec l'implantation du projet).

4 villages ne voient aucune modification de leurs indices de saturation : Geay, Louin, Saint-Généroux et Tessonnière. De manière générale, l'impact du projet sur les indices de saturation depuis les villages à moins de 10 km du projet est faible.

Les indices de saturation visuelle ont été calculés pour les hameaux et habitations les plus proches du projet (carte page suivante) :











Nom de la commune	Occupation de l'horizon avant projet	Occupation de l'horizon avec projet	Espace de respiration avant projet	Espace de respiration avec projet
Barroux	46	74	160	160
Biard	52	89	116	116
Enjouran	41	51	153	153
La Ferté	38	123	170	170
La Maucarrière	41	79	142	142
La Verdonnière	31	91	177	158
Le Pont de Barroux	20	60	244	244
Repéroux	52	80	203	123
Soussigny	73	89	102	102

Fig. 72 : Indices de saturation visuelle avant et avec le projet pour les hameaux et les habitations les plus proches du projet

Seule La Ferté voit son indice d'occupation des horizons augmenter au-dessus du seuil de 120°. Ceci s'explique par sa proximité avec le projet. Les impacts du projet devront être étudiés depuis ces habitations.

Le hameau de Répéroux voit son espace de respiration réduit par le projet et atteint ainsi le seuil d'alerte. L'impact du projet sera à étudier depuis ce hameau.

Saturation visuelle

-  Extension du parc éolien de Glénay
-  Périmètre de 10 km autour du projet
-  Parc éolien construit
-  Parc éolien accordé
-  Saturation visuelle depuis le centre des villages
-  Champ de visibilité ajouté par le projet
-  Emprise du projet dans le champ de visibilité des éoliennes autorisées
-  Champ de visibilité des éoliennes autorisées à moins de 5 km
-  Champ de visibilité des éoliennes autorisées entre 5 et 10 km
-  Nombre théorique d'éolienne autorisées et du projet visibles à moins de 10 km

Glénay
39° - 201°
56° - 154°

Village à moins de 10 km du projet

Indice d'occupation des horizons - Espace de respiration sans le projet

Indice d'occupation des horizons - Espace de respiration avec le projet

Calculs des indices d'occupation des horizons et espaces de respiration basée sur la Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « Paysage – Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens (DREAL - DRAC Centre - 2015).

- Indice d'occupation des horizons = Somme d'angles sur l'horizon, interceptés par des éoliennes à moins de 5 km + Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km (sans exclure les doubles comptes)

- Espace de respiration : plus grand angle sans éolienne à moins de 10 km

Calculs de visibilité basés sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel (excepté le relief)

Source : IGN Scan25®

